



Arnaque subie par une consommatrice

Par **maroua**, le **22/04/2010** à **11:20**

Bonjour,

Je viens d'acheter un ordinateur portable Acer. Je l'ai utilisé pendant 2 jours exactement. Au troisième jour, à la mise en marche de l'appareil, j'ai constaté que l'écran était défectueux, impossible de rien distinguer sur l'écran. Je tiens à dire que pendant les deux jours, l'ordinateur était vraiment protégé de tout choc, que je l'ai utilisé uniquement pour écrire un document word et télécharger des documents liés à mes études, et que donc je n'ai aucun intérêt à lui causer aucun dysfonctionnement.

Je l'ai envoyé au SAV Acer et suite à un diagnostic qui se résume à 2 mots : "écran cassé", ils me demandent 240 euros pour le réparer ou 40 euros pour qu'ils me l'envoient dans l'état où il est maintenant.

Je ne comprends pas donc pourquoi devrais-je subir ces frais. J'ai vaguement quelques connaissances en droit et je sais que je peux obtenir la réparation ou le remplacement comme c'est un vice caché. Cependant, je ne sais pas du tout comment m'y prendre avec le SAV et comment exiger mes droits, sachant que pour le moment, je n'ai eu aucune réponse positive de leur part.

Merci d'avance pour la réponse.